



45^{ème} session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

Malte

Intervention du Luxembourg

Genève, le 31 janvier 2024

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation de Malte et la remercie pour la présentation de son rapport national et pour les efforts déployés pour la mise œuvre des recommandations du 3^{ème} cycle. Nous félicitons Malte particulièrement pour les avancées significatives dans le domaine de l'égalité femmes-hommes et les modifications apportées au Code pénal pour interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et la religion. Nous espérons que des progrès additionnels seront faits pour garantir tous les droits aux personnes handicapées.

Dans un esprit constructif, nous faisons les recommandations suivantes :

- 1) Retirer la déclaration interprétative de l'article 25, alinéa a), et la réserve aux alinéas 1 et 3 du paragraphe a) de l'article 29 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;
- 2) Décriminaliser le sauvetage de migrants en mer et garantir les droits et la liberté d'action de la société civile en la matière ;
- 3) Continuer à prendre des mesures pour lutter contre la discrimination fondée sur le genre et en faveur de la représentation des femmes au plus haut niveau de la vie publique ;
- 4) Dépénaliser totalement l'avortement jusqu'à 12 semaines.

Nous souhaitons plein succès à la délégation de Malte dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.